

Compte rendu de la séance du Conseil municipal du jeudi 24 septembre 2015

L'an deux mille quinze et le vingt quatre septembre à vingt heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Christol de Rodières.

ORDRE DU JOUR

1 – Validation des Comptes rendus de la réunion du 25 juin 2015 et 27 août 2015.

2 – Délibérations :

- 1/ Suppression d'un poste d'agent d'entretien service technique 17h30, création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe 20h.
- 2/ Mise à jour du tableau des emplois
- 3/ Budget eau et assainissement : DM N° 2 Régularisation travaux en Régie 2014.
- 4/ RPQS 2013 eau et assainissement.
- 5/ RPQS 2014 eau et assainissement.

3– Questions Diverses :

- Point sur la convention avec le Service pour l'Assistance et le contrôle du Peuplement Animal « Fourrier société SACPA.
- Point sur le dossier « délocalisation de la Mairie et construction du WC PMR.
- Point sur le rendez-vous en Préfecture.
- Point sur la dégradation du mur communal « chemin de Saderon » suite aux pluies du 12 et 13 septembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :	11
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS :	11
NOMBRE DE PROCURATIONS :	0
NOMBRE DE SUFFRAGE :	11
DATE DE LA CONVOCATION LE	16/09/2015

Présents : Mmes ARNAL Magali, BEGUE Anne-Marie, FLANDIN Marlène, FORGEROU Nathalie, MARSCHAL Edith, VERAN Virginie, Mrs CABIAC Jacques, CLEMENT hervé, COSTE Christian, LAGARDE Renaud, SCHNEITER Brice,

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CABIAC Jacques, Maire,
M. le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour, motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Secrétaire de séance : Mme Magali ARNAL

APPROBATION DU CONSEIL

Comptes rendus des réunions :

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 25 juin 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. Schneider B. demande de mettre le libellé des comptes d'imputations.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 27 août 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- 1/ Suppression du poste d'agent d'entretien service technique 17h30 et création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à 20h.
 Lecture du projet de délibération par Nathalie Forgerou.
Questions : Pourquoi la création d'un poste ? Le changement hebdomadaire entraîne toujours une création de poste et une suppression de poste pour un même emploi.
Que signifie le statut d'un stagiaire ? Une année de stage c'est le garde fou de la fonction publique, il permet de savoir si l'agent peut convenir pour le poste, l'agent a également l'obligation de faire une semaine de stage d'intégration.
 Il est rappelé que le budget de l'eau et l'assainissement rembourse un montant de 5000 euros/ an pour le travail effectué concernant les interventions sur le réseau d'eau potable du village, le relever des compteurs d'eau ainsi que l'entretien de la station d'épuration.

L'ensemble des membres du conseil municipal, approuve à l'unanimité et décide

- de supprimer le poste à raison de 17h30 hebdomadaire de la filière technique à partir du 30 septembre 2015,
- de créer le poste à raison de 20h hebdomadaire filière technique à partir du 1 octobre 2015,
- d'autoriser M. le Maire à signer les actes afférents,

- 2/ Mise à jour du tableau des emplois de la filière technique:

Lecture du projet de délibération par Nathalie Forgerou

Questions : Pourquoi suppression et création du poste avant le tableau ?

Le tableau est une conséquence de la suppression du poste.

L'ensemble des membres du conseil municipal, approuve à l'unanimité et décide de mettre à jour le tableau des emplois modifié à compter du 1^{er} octobre 2015.

- 3/ Budget annexe eau ; DM N° 2

Lecture du projet de délibération par M. Le Maire

L'ensemble des membres du conseil municipal, approuve à l'unanimité la modification budgétaire N°2 du budget eau et assainissement.

- 4/ Adoption des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et assainissement collectif 2013

Lecture du projet de délibération par M. Hervé CLEMENT, conseiller municipal délégué à l'eau.

Observations :

30% de perte sur le réseau d'eau constaté sur le volume facturé et le volume d'eau prélevé, les rapports sont les conséquences des informations enregistrées. Un relevé informatique est effectué chaque semaine par l'agent du service technique.

Discussion sur les fuites d'eau chez les abonnés avant compteur, la fuite sur le chemin Hullias et le robinet d'eau situé à l'entrée de la Mairie.

Il est proposé de mettre un bouton poussoir à la place du robinet actuel. En effet le robinet est souvent mal fermé

La fuite sur le réseau eau « chemin du Sillon » est réparée, une vanne a été placée, le chemin n'est pas encore accessible car il faut mettre du sable dans le trou et du goudron.

L'ensemble des membres du conseil municipal, à l'unanimité

- adopte les rapports 2013 /2014.
- décide de transmettre aux services préfectoraux la délibération
- décide de mettre en ligne le rapport valide sur le site.

- 5/ Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Lecture du projet de délibération par Nathalie FORGEROU,

Depuis le début de l'été l'AMF se mobilise pour inciter les communes à manifester leur inquiétude quant à la baisse des dotations de l'Etat. S'agissant de la commune de Saint Christol de Rodières, la baisse s'élève à 2633 €.

Le 18 septembre 2015, l'AMF a organisé une manifestation des élus sur l'ensemble du territoire national. Les élus du Gard ont manifesté à Nîmes.

Les économies drastiques sur 3 ans que l'Etat a mis en place, impute de manière drastique l'ensemble des communes. Pour notre commune, cela serait une perte d'environ 10 000 € au bout de ces trois ans, forte somme pour notre budget communal.

Après en avoir délibéré, cette motion est soumise au vote :
3 abstentions : Mesdames BEGUE, MARSCHAL et Monsieur CABIAC.
8 vote pour.
La motion est adoptée à la majorité des voix exprimées.

QUESTIONS DIVERSES

1/ SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal)

Une discussion est entamée sur l'utilité de cette prestation s'élevant à 483 € par an.

Question : Combien de fois est intervenu ce prestataire sur notre commune ?

Ce service est intervenu une fois il y a deux ans pour capturer des chats errants (une vingtaine de chats environ). Depuis, la commune n'a pas fait appel à ce prestataire.

Aussi, le conseil demande que la secrétaire de Mairie contacte le SACPA afin de connaître :

- 1) le montant de la cotisation pour le renouvellement éventuel de la convention
- 2) le montant d'une intervention sur la commune hors convention.

Après l'obtention de ces informations, le conseil prendra une décision.

2/ Délocalisation de la Mairie.

Les travaux ont débutés le 7 septembre 2015.

Tous les lundis matin à 9h30 est organisée une réunion de chantier par Monsieur Albouy, architecte. Ainsi, nous pouvons voir au fur et à mesure l'avancée des travaux et les modifications éventuelles à apporter si nécessaire. Les élus sont les bienvenus.

Madame Nadia SCOPELLETIS est présente avec Monsieur le Maire. Une prise de notes est effectuée ainsi que des photos du chantier.

Monsieur le Maire espère que les travaux de toitures vont débiter la semaine du 28 septembre 2015.

3/ Rendez-vous en Préfecture en date du 1 septembre 2015

Mrs. J.CABIAC, C.COSTE, Mmes N.FORGEROU et V.VERAN ont été reçus par le secrétaire général du Préfet M. OLAGNON ainsi qu'un fonctionnaire. Ils connaissent bien le dossier.

Récit de la visite :

Officiellement la commune a une servitude d'utilité publique permettant le passage pour les travaux sur le réseau d'eau potable. M.VERHOEVEN a attaqué la Préfecture devant le tribunal administratif contestant cet arrêté. Il a été débouté. N'ayant pas fait appel à la décision du Tribunal Administratif, cet arrêté est pérenne.

Nous avons demandé si une procédure d'expropriation serait, aujourd'hui, la solution aux difficultés rencontrées par la commune. La réponse est négative. Pour eux, cette solution ne sert strictement à rien puisque de « bon droit » nous avons cette servitude d'utilité publique pour le réseau d'eau potable. Cependant, ils nous conseillent de ne pas commencer les travaux tant que la justice « judiciaire » ne s'est pas prononcée. Administrativement nous sommes dans la légalité concernant cette bande de terrain sur la parcelle AH 180 où a eu lieu l'abatage des arbres, mais judiciairement tout est en cours d'instruction.

Concernant le grillage, le dossier est déposé auprès du juge des référés pour mise en application du jugement du Tribunal d'instance d'Uzès sur le bornage. L'audience a été reportée au 14 octobre 2015 à la demande de M. VERHOEVEN.

Concernant les propos tenus sur le site internet de l'association de Monsieur Paul VERHOEVEN ainsi que les propos écrits par ce dernier à notre avocate, le secrétaire général de la Préfecture a vivement conseillé à Monsieur CABIAC de porter plainte pour diffamation.

Enfin, concernant les statuts de l'association, se basant sur la loi 1901, même si ces derniers semblent farfelus, ils restent dans l'esprit de la loi. De ce côté là, nous ne pouvons pas agir.

4/ Partie du mur communal écroulé à Saderon suite aux grosses pluies du 12 et 13 septembre 2015.

A l'angle du chemin forestier allant de Saint Christol de Rodières vers Salazac,

Question : Le mur est-il communal ? Oui

Plusieurs propositions vont être étudiées pour réparer le mur.

Actuellement déposer une demande auprès de la communauté d'agglomération dans le cadre des Chantiers d'Utilité Sociale (CUS) ce n'est pas envisageable pour 2015.

Est-ce que l'agent communal peut-il faire le travail ?

Monsieur le Maire estime que notre employé communal n'est pas en mesure d'assurer la réparation du mur.

Autres propositions :

1) Demander des devis à des maçons ou auto-entrepreneurs

2) Voir si le CUS de la communauté d'agglomération peut intervenir en 2016.

La question se pose de savoir si la priorité est à la restauration du puits ou la réparation du mur.

Monsieur le Maire précise que les pierres ne gênent pas le passage et que les propriétaires du terrain où sont tombées les pierres, ne semblent pas pressés.

Le Chantier d'Utilité Sociale de la communauté d'agglomération doit intervenir en novembre pour réparer le mur à Hullias.

5/ Téléphone et internet.

Une nouvelle discussion tourne autour des problèmes du réseau. Cela a été abordé lors de la permanence de Monsieur Patrice VERDIER, député. Une journaliste du midi libre doit venir pour faire un article.

6/ Le bulletin municipal.

Madame E. MARSCHAL demande à l'assemblée s'il est judicieux de faire un article sur les forages et les puits. En effet, ce sujet pourrait être polémique car cet article présenterait les obligations légales d'entretien et de déclaration des forages et puits. Pour l'ensemble des membres du conseil, aucune objection n'a été formulée.

Le bulletin municipal devrait sortir autour du 15 octobre.

Il a été décidé de mettre les naissances sur le bulletin du mois de décembre, attendant ainsi les naissances à venir d'ici le mois de décembre 2015.

La séance est levée à 22 heures 17

Le Maire,
Jacques CABIAC

